

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CC ANJOU LOIR ET SARTHE**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : CC ANJOU LOIR ET SARTHE**

Numéro SIRET : **20006895500042**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE SEICHES SUR LE LOIR**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : CCALS ZONES ARTISANALES**

**ANNEE 2019**

<b>Code INSEE</b>	<b>CC ANJOU LOIR ET SARTHE CCALS ZONES ARTISANALES</b>	<b>CA 2019</b>
-------------------	------------------------------------------------------------	--------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	28 228
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	3,22	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	11,35	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	59,49	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 5 554 663,50	G 6 867 072,99
	Section d'investissement	B 6 571 849,21	H 5 389 260,46
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C 1 335 835,05 (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 2 788 675,53 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		16 251 023,29 = A+B+C+D	12 256 333,45 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 59 427,03	K 23 368,27
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	59 427,03 = E+F	23 368,27 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	6 949 925,58 = A+C+E	6 890 441,26 = G+I+K
	Section d'investissement	9 360 524,74 = B+D+F	5 389 260,46 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	16 310 450,32 = A+B+C+D+E+F	12 279 701,72 = G+H+I+J+K+L

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E <b>59 427,03</b>	K <b>23 368,27</b>
011	Charges à caractère général	59 427,03	
74	Dotations, subventions et participations		23 368,27
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F <b>0,00</b>	L <b>0,00</b>

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 345 982,42	38 754,88	0,00	59 427,03	1 247 800,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00	0,93	0,00	0,00	0,07
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 345 983,42</b>	<b>38 755,81</b>	<b>0,00</b>	<b>59 427,03</b>	<b>1 247 800,58</b>
66	Charges financières	52 100,00	52 079,25	0,00	0,00	20,75
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 398 083,42</b>	<b>90 835,06</b>	<b>0,00</b>	<b>59 427,03</b>	<b>1 247 821,33</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	347 163,15				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	5 389 260,46	5 389 260,46			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	82 100,00	74 567,98			7 532,02
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 818 523,61</b>	<b>5 463 828,44</b>			<b>354 695,17</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 216 607,03</b>	<b>5 554 663,50</b>	<b>0,00</b>	<b>59 427,03</b>	<b>1 602 516,50</b>
<b>Pour information</b> <b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de</b> <b>2018</b>		(3) 1 335 835,05				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	0,00	320 446,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	370 589,51	0,00	0,00	23 368,27	347 221,24
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>370 589,51</b>	<b>320 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 368,27</b>	<b>26 775,24</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>370 589,51</b>	<b>320 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 368,27</b>	<b>26 775,24</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	8 099 752,57	6 472 059,01			1 627 693,56
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	82 100,00	74 567,98			7 532,02
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>8 181 852,57</b>	<b>6 546 626,99</b>			<b>1 635 225,58</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 552 442,08</b>	<b>6 867 072,99</b>	<b>0,00</b>	<b>23 368,27</b>	<b>1 662 000,82</b>
<b>Pour information</b> <b>R002 Excédent de fonctionnement reporté</b> <b>de 2018</b>		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	99 790,20	0,00	209,80
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>100 000,00</b>	<b>99 790,20</b>	<b>0,00</b>	<b>209,80</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>100 000,00</b>	<b>99 790,20</b>	<b>0,00</b>	<b>209,80</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	8 099 752,57	6 472 059,01		1 627 693,56
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>8 099 752,57</b>	<b>6 472 059,01</b>		<b>1 627 693,56</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 199 752,57</b>	<b>6 571 849,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 627 903,36</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>		<b>2 788 675,53</b>			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 252 004,49	0,00	0,00	5 252 004,49
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 252 004,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 252 004,49</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00			
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>5 252 004,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 252 004,49</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	347 163,15			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	5 389 260,46	5 389 260,46		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>5 736 423,61</b>	<b>5 389 260,46</b>		<b>347 163,15</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 988 428,10</b>	<b>5 389 260,46</b>	<b>0,00</b>	<b>5 599 167,64</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>		<b>0,00</b>			

<b>CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ZONES ARTISANALES</b>	<b>CA 2019</b>
---------------------------------------------------------------	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	38 754,88		38 754,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		74 567,98	74 567,98
65	Autres charges de gestion courante	0,93		0,93
66	Charges financières	52 079,25	0,00	52 079,25
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		5 389 260,46	5 389 260,46
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>90 835,06</b>	<b>5 463 828,44</b>	<b>5 554 663,50</b>
	<b>Pour information</b>			<b>1 335 835,05</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	99 790,20	0,00	99 790,20
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	6 472 059,01	6 472 059,01
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>99 790,20</b>	<b>6 472 059,01</b>	<b>6 571 849,21</b>
	<b>Pour information</b>			<b>2 788 675,53</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	320 446,00		320 446,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		6 472 059,01	6 472 059,01
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		74 567,98	74 567,98
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>320 446,00</b>	<b>6 546 626,99</b>	<b>6 867 072,99</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	5 389 260,46	5 389 260,46
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>5 389 260,46</b>	<b>5 389 260,46</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 345 982,42	38 754,88	0,00	59 427,03	1 247 800,51
6015	Terrains à aménager	1 345 982,42	0,00	0,00	0,00	1 345 982,42
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à :	0,00	9 000,78	0,00	48 453,38	0,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	7 266,10	0,00	10 973,65	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	22 488,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00	0,93	0,00	0,00	0,07
65888	Autres	1,00	0,93	0,00	0,00	0,07
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>1 345 983,42</b>	<b>38 755,81</b>	<b>0,00</b>	<b>59 427,03</b>	<b>1 247 800,58</b>
66	Charges financières (b)	52 100,00	52 079,25	0,00	0,00	20,75
66111	Intérêts réglés à l'échéance	52 100,00	52 079,25	0,00	0,00	20,75
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>1 398 083,42</b>	<b>90 835,06</b>	<b>0,00</b>	<b>59 427,03</b>	<b>1 247 821,33</b>
023	Virement à la section d'investissement	347 163,15	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(	5 389 260,46	5 389 260,46			0,00
7133	Variation des en-cours de production de biens	0,00	2 171 715,28			0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	5 389 260,46	3 217 545,18			2 171 715,28
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 736 423,61</b>	<b>5 389 260,46</b>			<b>347 163,15</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo	82 100,00	74 567,98			7 532,02
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagen	82 100,00	74 567,98			7 532,02
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>5 818 523,61</b>	<b>5 463 828,44</b>			<b>354 695,17</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>7 216 607,03</b>	<b>5 554 663,50</b>	<b>0,00</b>	<b>59 427,03</b>	<b>1 602 516,50</b>
<b>Pour information</b>		<b>1 335 835,05</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>						

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	320 446,00	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	320 446,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	370 589,51	0,00	0,00	23 368,27	347 221,24
74718	Autres	23 368,27	0,00	0,00	23 368,27	0,00
7473	Départements	347 221,24	0,00	0,00	0,00	347 221,24
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>370 589,51</b>	<b>320 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 368,27</b>	<b>26 775,24</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>370 589,51</b>	<b>320 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 368,27</b>	<b>26 775,24</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	8 099 752,57	6 472 059,01			1 627 693,56
7133	Variation des en-cours de production de biens	0,00	2 262 550,14			0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	8 099 752,57	4 209 508,87			3 890 243,70
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	82 100,00	74 567,98			7 532,02
796	Transferts de charges financières	82 100,00	74 567,98			7 532,02
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>8 181 852,57</b>	<b>6 546 626,99</b>			<b>1 635 225,58</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>8 552 442,08</b>	<b>6 867 072,99</b>	<b>0,00</b>	<b>23 368,27</b>	<b>1 662 000,82</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>		<b>0,00</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	99 790,20	0,00	209,80
1641	Emprunts en euros	100 000,00	99 790,20	0,00	209,80
Total des dépenses financières		100 000,00	99 790,20	0,00	209,80
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		100 000,00	99 790,20	0,00	209,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	8 099 752,57	6 472 059,01		1 627 693,56
	Charges transférées (6)	8 099 752,57	6 472 059,01		1 627 693,56
3351	Terrains	0,00	1 150,00		0,00
3354	Études et prestations de services	0,00	1 272 784,41		0,00
3355	Travaux	0,00	914 047,75		0,00
33581	Frais accessoires	0,00	22 488,73		0,00
33586	Frais financiers	0,00	52 079,25		0,00
3555	Terrains aménagés	8 099 752,57	4 209 508,87		3 890 243,70
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 099 752,57	6 472 059,01		1 627 693,56
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 199 752,57	6 571 849,21	0,00	1 627 903,36
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		2 788 675,53			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 252 004,49	0,00	0,00	5 252 004,49
1641	Emprunts en euros	5 252 004,49	0,00	0,00	5 252 004,49
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 252 004,49	0,00	0,00	5 252 004,49
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>5 252 004,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 252 004,49</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>347 163,15</i>			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)</i>	<i>5 389 260,46</i>	<i>5 389 260,46</i>		<i>0,00</i>
3351	<i>Terrains</i>	<i>0,00</i>	<i>1 150,00</i>		<i>0,00</i>
3354	<i>Études et prestations de services</i>	<i>0,00</i>	<i>1 263 783,63</i>		<i>0,00</i>
3355	<i>Travaux</i>	<i>0,00</i>	<i>906 781,65</i>		<i>0,00</i>
3555	<i>Terrains aménagés</i>	<i>5 389 260,46</i>	<i>3 217 545,18</i>		<i>2 171 715,28</i>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 736 423,61</b>	<b>5 389 260,46</b>		<b>347 163,15</b>
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 736 423,61</b>	<b>5 389 260,46</b>		<b>347 163,15</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>10 988 428,10</b>	<b>5 389 260,46</b>	<b>0,00</b>	<b>5 599 167,64</b>
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admi- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------------	--------------	---------------------------	-------------------------------------------------	--------------	---------------	------------------------------------------------------------------------	--------------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

## REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2018)

Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	5 159 649,32											5 159 649,32
Solde d'exécution reporté de 2018	2 788 675,53											2 788 675,53
<b>Total dépenses</b>	<b>7 948 324,85</b>	<b>0,00</b>	<b>1 412 199,89</b>	<b>9 360 524,74</b>								
<b>Total recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 389 260,46</b>	<b>5 389 260,46</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>-7 948 324,85</b>	<b>0,00</b>	<b>3 977 060,57</b>	<b>-3 971 264,28</b>								

## RESTE A REALISER au 31/12/2019

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0,00</b>											
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0,00</b>											
<b>SOLDE RAR d'investissement</b>	<b>0,00</b>											

## FONCTIONNEMENT

## REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2018)

<b>Total dépenses</b>	<b>1 410 403,76</b>	<b>0,00</b>	<b>5 480 094,79</b>	<b>6 890 498,55</b>								
<b>Total recettes</b>	<b>5 234 217,30</b>	<b>0,00</b>	<b>1 632 855,69</b>	<b>6 867 072,99</b>								
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>3 823 813,54</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 847 239,10</b>	<b>-23 425,56</b>								

## RESTE A REALISER au 31/12/2019

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>59 427,03</b>	<b>59 427,03</b>									
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>23 368,27</b>	<b>23 368,27</b>									
<b>Solde RAR fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>-36 058,76</b>	<b>-36 058,76</b>									

<b>CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ZONES ARTISANALES</b>	<b>CA</b>	<b>2019</b>
---------------------------------------------------------------	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV - ANNEXES

IV

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admini- strations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------------	--------------	---------------------------	-------------------------------------------------	--------------	---------------	------------------------------------------------------------------------	--------------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Total dépenses d'investissement		7 948 324,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 412 199,89	9 360 524,74
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 790,20	99 790,20
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 790,20	99 790,20
Dépenses d'ordre		5 159 649,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 312 409,69	6 472 059,01
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 159 649,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 312 409,69	6 472 059,01
3351	Terrains	1 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150,00
3354	Études et prestations de services	1 272 784,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 272 784,41
3355	Travaux	914 047,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	914 047,75
33581	Frais accessoires	22 488,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 488,73
33586	Frais financiers	52 079,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 079,25
3555	Terrains aménagés	2 897 099,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 312 409,69	4 209 508,87
001	Solde d'exécution reporté de 2018	2 788 675,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 788 675,53

## RECETTES

Total recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 389 260,46	5 389 260,46
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 389 260,46	5 389 260,46
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 389 260,46	5 389 260,46
3351	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150,00	1 150,00
3354	Études et prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 263 783,63	1 263 783,63
3355	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	906 781,65	906 781,65
3555	Terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 217 545,18	3 217 545,18

## FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		1 410 403,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 539 521,82	6 949 925,58
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 754,88	38 754,88
6015	Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,78	9 000,78
605	Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 266,10	7 266,10
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 488,00	22 488,00
65	Autres charges de gestion courante	0,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,93

## IV - ANNEXES

IV

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admini- strations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
65888	Autres	0,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,93
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 079,25	52 079,25
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 079,25	52 079,25
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>74 567,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 389 260,46</b>	<b>5 463 828,44</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 389 260,46	5 389 260,46
7133	Variation des en-cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 171 715,28	2 171 715,28
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 217 545,18	3 217 545,18
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnem	74 567,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 567,98
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	74 567,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 567,98
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté</b>		<b>1 335 835,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 335 835,05</b>

## RECETTES

<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>5 234 217,30</b>	<b>0,00</b>	<b>1 656 223,96</b>	<b>6 890 441,26</b>								
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 446,00	320 446,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 446,00	320 446,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>5 234 217,30</b>	<b>0,00</b>	<b>1 312 409,69</b>	<b>6 546 626,99</b>								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 159 649,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 312 409,69	6 472 059,01
7133	Variation des en-cours de production de biens	2 262 550,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 262 550,14
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	2 897 099,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 312 409,69	4 209 508,87
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnem	74 567,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 567,98
796	Transferts de charges financières	74 567,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 567,98

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>1 410 403,76</b>	<b>1 410 403,76</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 335 835,05	1 335 835,05
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	74 567,98	74 567,98
65 Autres charges de gestion courante	0,73	0,73
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>5 234 217,30</b>	<b>5 234 217,30</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 159 649,32	5 159 649,32
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	74 567,98	74 567,98

(1) de l'exercice + restes à réaliser

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES	90 Interventions économiques	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>5 480 094,79</b>	<b>5 480 094,79</b>
011 Charges à caractère général	38 754,88	38 754,88
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 389 260,46	5 389 260,46
65 Autres charges de gestion courante	0,20	0,20
66 Charges financières	52 079,25	52 079,25
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>1 632 855,69</b>	<b>1 632 855,69</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 312 409,69	1 312 409,69
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	320 446,00	320 446,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

## FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>7 948 324,85</b>	<b>7 948 324,85</b>
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>7 948 324,85</b>	<b>7 948 324,85</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investis	2 788 675,53	2 788 675,53
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	5 159 649,32	5 159 649,32
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnemen	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

## FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES	90 Interventions économiques	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>1 412 199,89</b>	<b>1 412 199,89</b>
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>1 412 199,89</b>	<b>1 412 199,89</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	1 312 409,69	1 312 409,69
16 Emprunts et dettes assimilées	99 790,20	99 790,20
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>5 389 260,46</b>	<b>5 389 260,46</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>5 389 260,46</b>	<b>5 389 260,46</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	5 389 260,46	5 389 260,46

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ZONES ARTISANALES	CA	2019
--------------------------------------------------------	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519      Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 600 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 600 000,00									
1227478	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/07/2012		01/09/2013	850 000,00	F		4.79	4.79		A	P	N	A-1
201201	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU	15/06/2012		15/10/2012	750 000,00	F		5.53	5.53		T	P	N	A-1
<b>Total général</b>					1 600 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2019											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		936 829,72					99 790,20	52 079,25	0,00	13 195,76
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		936 829,72					99 790,20	52 079,25	0,00	13 195,76
1227478	N	0,00		526 250,66	7,75	F		4,79	52 987,16	27 745,49	0,00	8 402,47
201201	N	0,00		410 579,06	6,83	F		5,53	46 803,04	24 333,76	0,00	4 793,29
<b>Total général</b>		0,00		936 829,72					99 790,20	52 079,25	0,00	13 195,76

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

## A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2019 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>														
<b>TOTAL A</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple B</b>														
<b>Option d'échange C</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>														
<b>Autres types de structures F</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	936 829,72					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2019 après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

## A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ZONES ARTISANALES	CA	2019
--------------------------------------------------------	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)</b>	<b>A2.7</b>

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
						Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts
				Type de taux (3)	Index (4)			Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.									

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ZONES ARTISANALES	CA 2019
--------------------------------------------------------	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	<b>A5</b>

<b>Nature de la provision</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant total de la provision</b>	<b>Durée (année)</b>	<b>Montant des provisions constituées au 31/12/N</b>	<b>Provision constituée au cours de l'exercice</b>	<b>Montant restant à provisionner</b>

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>100 000,00</b>	<b>99 790,20</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>100 000,00</b>	<b>99 790,20</b>
1641	Emprunts en euros	100 000,00	99 790,20
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	99 790,20	0,00	2 788 675,53	2 888 465,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>347 163,15</b>	<b>III 0,00</b>
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		347 163,15	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	347 163,15	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 888 465,73
Ressources propres disponibles	IV 0,00
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3) -2 888 465,73</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A**  
**LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

## A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

## ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A**  
**LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

## A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				<b>Recettes issues de la TEOM</b>	
				<b>Dotations et participations reçues</b>	
				<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

## A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ZONES ARTISANALES	CA	2019
--------------------------------------------------------	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	<b>A9</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	
<b>DEPENSES (a)</b>					
<b>Dépenses nettes (a-c)</b>					
<b>RECETTES (b)</b>					
<b>Recettes nettes (b-d)</b>					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b> <b>ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>A10.1</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
<b>TOTAL GENERAL</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b> <b>ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION</b>	<b>A10.2</b>

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES</b> <b>ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)</b>	<b>A10.4</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

## IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN**  
**VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES**  
**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)**

A10.5

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A11</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
<b>Recette 72 (I)</b>	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>320 446,00</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	

<b>ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION</b> <b>GLOBALE</b>	

**FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE**

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : .....

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(\*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(\*\*) Hors dépenses d'assistance technique.

(\*\*\*) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

<b>CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ZONES ARTISANALES</b>	<b>CA</b>	<b>2019</b>
---------------------------------------------------------------	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

## IV - ANNEXES

## IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

## B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II</b>	<b>320 446,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ZONES ARTISANALES</b>	<b>CA</b>	<b>2019</b>
---------------------------------------------------------------	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>		

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

<b>CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ZONES ARTISANALES</b>	<b>CA</b>	<b>2019</b>
---------------------------------------------------------------	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019</b>	<b>C1.1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ZONES ARTISANALES</b>	<b>CA</b>	<b>2019</b>
---------------------------------------------------------------	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019</b>	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ZONES ARTISANALES</b>	<b>CA 2019</b>
---------------------------------------------------------------	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2019</b>	<b>C1.2</b>

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT. )

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE**  
**OU L'ETABLISSEMENT**

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

<b>CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ZONES ARTISANALES</b>	<b>CA 2019</b>
---------------------------------------------------------------	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

## 1 - CCALS ZONES ARTISANALES

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	10 988 428,10	9 360 524,74	0,00	1 627 903,36
RECETTES	10 988 428,10	5 389 260,46	0,00	5 599 167,64
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	8 552 442,08	6 890 498,55	59 427,03	1 602 516,50
RECETTES	8 552 442,08	6 867 072,99	23 368,27	1 662 000,82

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES  
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	10 988 428,10	9 360 524,74	0,00	1 627 903,36
RECETTES	10 988 428,10	5 389 260,46	0,00	5 599 167,64
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	8 552 442,08	6 890 498,55	59 427,03	1 602 516,50
RECETTES	8 552 442,08	6 867 072,99	23 368,27	1 662 000,82
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>19 540 870,18</b>	<b>16 251 023,29</b>	<b>59 427,03</b>	<b>3 230 419,86</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>19 540 870,18</b>	<b>12 256 333,45</b>	<b>23 368,27</b>	<b>7 261 168,46</b>

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES</b>	<b>C3.6</b>

**1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2018)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				

**2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2018)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>				

CC ANJOU LOIR ET SARTHE - 49 - CCALS ZONES ARTISANALES	CA 2019
--------------------------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,  
A Tiercé, le 20/02/2020  
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A Tiercé, le 20/02/2020

Date de convocation : 13/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ADRION Guy	
BERARDI Marc	
BLONDET Jacques	
BOBET Corinne	
BOLZE Martine	
BOMPAS Jean-Paul	
BRICHET Régine	
CAILLEAU Olivier	
CARDOT Philippe	
CARRELET Georges	
CHARRIER Joëlle	
CHASLES Marie-Annick	
CHASSOULIER Gérard	

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

CHEVE Séverine	
CHIRON-PESNEL Sylvie	
CHOUETTE Gérard	
DAIGUSON Denise	
DANARD Danièle	
DAVIAU Patrice	
DAVIS Louis	
DAVY Jean-Luc	
de la PERRAUDIERE Bernard	
de MIEULLE Roger	
de VILLOUTREYS Thierry	
DESCAMPS Josée	
DUSACRE Luc	
DUTRUEL Marc	
GIRARD Jean-Jacques	
GUILLEUX Jean-Philippe	
HEUVELINE Sylvie	

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

KAHN Gilbert	
LAHONDES Bernard	
LANCELOT Patrick	
LEBRUN Henri	
LEBRUN Jacques	
LECOURT Sylvie	
MARQUET Elisabeth	
MARTIN Jean-Pierre	
PILON Jean-Yves	
POULAIN Daniel	
RABOUAN Paul	
RAVENEAU Daphné	
RIGAUD David	
SEGUIN André	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser  
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles  
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles  
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

### A - Eléments du bilan

- p.16 A1 - Présentation croisée par fonction X  
p.20 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement X  
p.22 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement X  
p.24 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie X  
p.25 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes X  
p.27 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux X  
p.28 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours X  
p.29 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture X  
p.31 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement X  
p.32 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N X  
p.33 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme X  
p.34 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes X  
p.35 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements X  
p.36 A4 - Etat des provisions X  
p.37 A5 - Etalement des provisions X  
p.38 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses X  
p.39 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes X  
p.40 A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement X  
p.41 A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement X  
p.42 A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement X  
p.43 A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement X  
p.44 A8 - Etat des charges transférées X  
p.45 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers X  
p.46 A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) X  
p.47 A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) X  
p.48 A10.3 - Opérations liées aux cessions X  
p.49 A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) X  
p.50 A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) X  
p.51 A11 - Etat des travaux en régie X  
p.52 A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale X

### B - Engagements hors bilan

- p.53 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement X  
p.54 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement X  
p.55 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail X  
p.56 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé X  
p.57 B1.5 - Etat des autres engagements donnés X  
p.58 B1.6 - Etat des engagements reçus X  
p.59 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions X  
p.60 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents X  
p.61 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents X  
p.62 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale X

### C - Autres éléments d'informations

- p.63 C1.1 - Etat du personnel X  
p.65 C1.2 - Action de formation des élus X  
p.66 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier X  
p.67 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement X  
p.68 C3.2 - Liste des établissements publics créés X  
p.69 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe X  
p.70 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe X  
p.71 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes X  
p.72 C3.6 - Identification des flux croisés X

### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- p.73 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes X  
p.74 D2 - Arrêté et signatures X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)